

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHATEL CENSOIR
DU 27 OCTOBRE 2011**

Compte rendu affiché le :

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. GUILBERT, M. REVIRON , Adjoints

Mme BERNARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER , M. JOVET, Mme DEBRAND, Conseillers

Absents excusés : M. CHARRAULT, procuration à M. REVIRON

M. DROUARD, procuration à M. GUILBERT

M. POLY, procuration à M. BOHAIN

Absent : M. DE LA GRAVIERE

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2011 est adopté à l'unanimité sans remarque

1. COURRIERS DE M. JOVET

A) M. Jovet propose de transférer le site de Châtel-Censoir sur le site « Réseau des communes », en raison d'une présentation plus agréable, d'un accès plus pratique et d'une plus grande facilité d'utilisation ; le coût annuel de cette prestation s'élève à 420,00 € HT ; les élus autorisent M. Jovet à effectuer les démarches.

B) M. Jovet souhaite que l'on prévoie un budget pour faire réaliser un plan pour la création d'un futur parking et des travaux engagés rue de la Fontaine, section AB parcelle No 381 ; ce document devrait être élaboré par un professionnel.

Il soulève également le problème de stationnement rue Vaulabelle et estime que la construction d'un parking rue de la Fontaine est indispensable, afin de pouvoir faciliter la circulation dans la rue Vaulabelle.

Il estime que l'étude et l'aménagement d'un jardin découverte en milieu humide est une erreur et un gaspillage d'argent public . M. Demanche tient à préciser qu'il souhaite un espace paysager dans ce lieu et signale qu'une étude est engagée auprès du cabinet d'étude Rocher Rouge qui doit présenter son projet en mairie le 8 novembre 2011. Tous les élus sont d'ailleurs invités à cette présentation.

2. COURRIER DE M. BRE ET MLLE LOUCHART

M. Bré et Mlle Louchart souhaitent acheter environ 1300m² de terrain communal de la parcelle cadastrée AH No 115. Les élus acceptent de vendre ce terrain non viabilisé au prix de 10,00 € le m².

3. CHOIX DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DE LA CCV

Il convient de choisir des suppléants qui remplaceront un des délégués absents à la Communauté de Communes du Vézélien. Les élus décident de conserver le choix existant, c'est-à-dire sans préciser nominativement le suppléant du titulaire absent à savoir :

M. Bohain, Maire, Titulaire

M. Poly , Titulaire

M. Demanche , Titulaire

M. Charrault, Suppléant

M. Jovet, Suppléant

M. Reviron, Suppléant

4. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre 2011 aura lieu à 11h15 au cimetière, puis à 11h45 devant le Monument aux Morts ; elle sera suivie d'un vin d'honneur qui sera servi dans la salle du Conseil Municipal.

5. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Afin de pouvoir accéder à une bibliothèque de niveau 3 en 2012 et ainsi bénéficier du prêt d'environ 600 livres et 500 CD maximum, il est nécessaire de respecter 4 critères :

La superficie de la bibliothèque doit être de 25m² minimum

Il faut ouvrir 4 heures hebdomadaires au public

On doit prévoir 0,50€ de budget par habitant et par année pour l'acquisition d'ouvrages

Un bénévole au moins doit être formé parmi l'équipe de la bibliothèque

L'assemblée délibérante accepte ces critères ; la bibliothèque sera donc ouverte les mercredis de 14h00 à 16h00 et les jeudis de 10h00 à 12h00 ; Mme Hencelle présente sa candidature pour suivre la formation à la bibliothèque départementale. Les élus valident cette proposition.

6. VENTE DE TERRAIN

Suite au bornage, la commune vend 621m² de terrain non viabilisé cadastré AH NO 115b, pour la somme de 6 210,00 €.

7. VENTE IMMEUBLE 9 RUE VAULABELLE

Le Maire informe les élus de la réalisation de la vente de l'immeuble situé 9 rue Vulabelle à M. et Mme Lounes .

8. DONATION LACROIX

Le Maire fait part de la donation de Mme Lacroix au profit de la commune ; il s'agit d'un chalet en bois démontable situé route St Pèlerin ; la commune prendra en charge les frais de notaire qui s'élèvent à 984,78 €

8. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Suite à la réunion avec les représentants de la Direction Départementale Territoriale, ainsi qu'à la réunion de la commission, le Conseil Municipal décide d'installer aux entrées de la rue de la Fontaine, un panneau de limitation de vitesse à 30km/h avec indication de rétrécissement de la chaussée, après l'indication de l'agglomération . La mise en place d'une circulation alternée serait l'idéal, mais cette solution s'avère trop coûteuse.

9. TARIF CANTINE

A titre exceptionnel, les élus acceptent un enfant avec un régime particulier à la cantine municipale.